

STOP ! Une nouvelle fois l'Etat français abandonne les éleveurs face à la prédation !

Selon les chiffres annoncés jeudi par la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de loups en France est estimé à 1 013 en 2024, selon la nouvelle méthode de comptage. En 2023, leur population avait été estimée à 1 003 individus dans le pays.

De ce chiffre dépend le nombre de loups prélevés l'année suivante, actuellement fixé à 19% de la population recensée. Le nombre de loups pouvant être abattus en 2025 est en conséquence fixé à 192, contre 209 en 2024.

Une nouvelle fois, la FNO, Fédération Nationale Ovine, constate que les éleveurs de brebis sont laissés seuls face à la prédation alors que la préfecture annonce également une **hausse de 4,6% des attaques** menées par le prédateur au niveau national et une **hausse des victimes de 10,6%**, principalement dans les territoires où le loup est nouvellement présent.

Cela signifie qu'avec un seuil de prélèvement en baisse et une pression de prédation en hausse, **les éleveurs seront abandonnés sans défense encore plus tôt dans l'année !**

En effet, dès que le quota de loups à prélever se rapproche du plafond, les louvetiers stoppent leur intervention laissant les éleveurs face aux harcèlements des loups et aux carnages de leurs troupeaux, devant attendre patiemment l'année suivante et la remise à zéro du compteur de prélèvement pour être défendus.

La semaine dernière, à Bruxelles, lors de la réunion annuelle du comité permanent de la convention de Berne, celui-ci a abaissé le niveau de protection du loup d'espèce « strictement protégée » à « protégée ». Aujourd'hui, l'Etat français renforce sa protection : **La FNO demande de la cohérence dans les prises de décision.**

La FNO ainsi que le CAF loup ne participeront pas au prochain Groupe national loup (GNL), prévu lundi 16 décembre à Lyon. La FNO se questionne une nouvelle fois sur la nouvelle méthode de comptage du loup, introduite dans le Plan national loup 2024-2029. Elle se base sur l'analyse des données génétiques collectées durant l'hiver 2023-2024, selon un plan d'échantillonnage territorialisé. **Force est de constater qu'elle ne reflète pas la réalité au regard de l'augmentation des attaques et des victimes.**

Contact presse

Marylène Bezamat – 06.03.99.62.07 - marylene.bezamat@agencemcom.fr

La Fédération Nationale Ovine est chargée d'assurer la représentation des éleveurs de brebis et de défendre leurs intérêts professionnels. Elle fédère les syndicats ovins départementaux et s'appuie sur eux.

La FNO est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics aussi bien au niveau français qu'au niveau européen. Son action concerne le suivi de la politique européenne vis-à-vis de la production ovine et de son application en France dans les domaines tels que l'économie, la génétique, les règles sanitaires et d'identification, la politique agricole commune ou encore la politique agri-environnementale et climatique, le bien-être animal....

D'autre part, la FNO prend part au travail technique permettant d'améliorer les conditions de travail, la qualité des produits et donc du revenu des éleveurs de brebis. Elle suit également de très près la politique d'organisation de la filière française et encourage les éleveurs de brebis à s'organiser et à s'engager dans les démarches de qualité.